



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 septembre 2023 à 19h00

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1 Pôle RH et Education - Service RH/IP - Pôle Finances - Prestation de serment de la Directrice Financière stagiaire - Madame MARTEAU Valérie
-

Il convient, en exécution de l'article 1126-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, que le Directeur financier prête, avant son entrée en fonction, le serment visé à l'article 1126-1 dudit code.

- S.P.2 Feuille de route de la Bourgmestre - Présentation
-

Présentation par Mme la Bourgmestre de sa feuille de route.

- S.P.3 Pôle Numérique et support - Présentation du projet Connectow
-

Présentation du projet Connectow : "Connect To Wavre"

- S.P.4 Pôle Numérique et support - Création d'un Conseil Consultatif du Numérique et de la Smart City
-

En application de l'article L1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation le conseil peut créer des conseils consultatifs. Par « conseils consultatifs », il convient d'entendre "toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargée par le conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées". Le Conseil est invité à se prononcer sur la création d'un Conseil Consultatif du Numérique et de la Smart City chargé de coordonner des réflexions, de sensibiliser, d'informer, de conseiller et de remettre des avis en matière de numérique et de Smart City.

- S.P.5 Pôle Cadre de Vie - Service Bâtiments - Marché public de travaux - Tubage extérieur pour chaudières à condensation de la Résidence Simenon - Approbation des conditions du marché
-

Certaines chaudières de la Résidence Simenon arrivent en fin de vie.
Au cas par cas, les chaudières vétustes seront remplacées par des chaudières à

condensation, plus écologiques.

Cependant, ce type de chaudière nécessite un tubage différent de l'existant.

L'installation d'un nouveau tubage permettra de laisser cohabiter les différents systèmes.

Le montant estimatif des travaux est évalué à 115.526,80 € hors TVA ou 122.458,41 €, 6% TVA comprise.

Le Conseil est invité à se prononcer sur:

le cahier des charges n°TVX 2023-1007 relatif au marché de tubage extérieur pour les chaudières à condensation de la Résidence Simenon établi par le Service Bâtiments de la Ville de Wavre ;

le montant du marché estimé à 115.526,80 € hors TVA ou 122.458,41 €, 6% TVA comprise;

le mode de passation du marché par procédure négociée sans publication préalable ;

la dépense est inscrite au budget 2023, article 922/724-60.

S.P.6 Pôle cadre de vie - Service Bâtiments - Marché public de travaux - Restauration de l'Hôtel de Ville de Wavre - Octroi d'un délai supplémentaire pour la remise des offres

Dans le cadre du marché de travaux pour la restauration de l'Hôtel de Ville, les offres devaient initialement nous parvenir pour le 02 octobre à 10h30.

Plusieurs marchés de grandes ampleurs ont été publiés en même temps dont deux de la Ville de Wavre (restauration de l'Hôtel de Ville et restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste).

Des pièces d'épreuve sont demandées dans les deux marchés de travaux de la Ville de Wavre en plus de l'offre et de notes techniques :

- réalisation d'un greffon en pierre
- réalisation d'un élément de raccord de toiture

Plusieurs soumissionnaires ont demandé via le forum une prolongation de délai, 1 à 3 semaines supplémentaires, afin de réaliser les pièces d'épreuve.

Après consultation du bureau PhD en charge de la mission d'auteur de projet, le Collège communal a approuvé la prolongation du délai de remise d'offre en séance du 07/09/2023.

Le délai pour remettre offre est prolongé au 18/10/2023 à 10h00.

Il est proposé au Conseil communal de ratifier cette décision.

S.P.7 Pôle cadre de vie - Service Bâtiments - Marché public de travaux - Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste - Octroi d'un délai supplémentaire pour la remise des offres

Dans le cadre du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, les offres devaient initialement nous parvenir pour le 02 octobre à 10h30.

Plusieurs marchés de grandes ampleurs ont été publiés en même temps dont deux de la Ville de Wavre (restauration de l'Hôtel de Ville et restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste).

Des pièces d'épreuve sont demandées dans les deux marchés de travaux de la Ville de Wavre en plus de l'offre et de notes techniques :

- réalisation d'un greffon en pierre
- réalisation d'un élément de raccord de toiture

Plusieurs soumissionnaires ont demandé via le forum une prolongation de délai, 1 à 3 semaines supplémentaires, afin de réaliser les pièces d'épreuve.

Après consultation du bureau PhD en charge de la mission d'auteur de projet, le Collège communal a approuvé la prolongation du délai de remise d'offre en séance du 07/09/2023.

Le délai pour remettre offre est prolongé au 18/10/2023 à 10h00.

Il est proposé au Conseil communal de ratifier cette décision.

S.P.8 Pôle Cadre de vie - Service Environnement - Convention de collaboration avec Fost Plus - Le Click

1) Le projet

Le Click est un projet qui vise à réduire, voire éliminer, les déchets sauvages urbains et à valoriser les PMC.

Ce projet est développé par Fost Plus (voir : <https://www.the-click.be/fr>) qui s'appuie sur une application téléchargeable gratuitement. Une fois connecté, les citoyens scannent les emballages des déchets d'emballage qu'ils jettent dans les poubelles publiques. Fost Plus valorise ces comportements en offrant des points virtuels (Circular Ucoins) pouvant être échangés contre des avantages auprès des commerces partenaires. Ce projet permet de contribuer à réduire la quantité des petits déchets d'emballage dans les lieux publics. Les commerces peuvent devenir partenaires de l'opération. Ils reçoivent des avantages s'ils participent, notamment, un chèque de 50 €.

Fost Plus emballera 10 poubelles de la zone 30 d'un autocollant comprenant un QR code aux couleurs de l'opération permettant de se renseigner sur l'opération. Au-delà de ces 10 poubelles, Fost Plus s'engage à trier et recycler l'intégralité des poubelles publiques de Wavre, Limal et Bierges.

Via ce système, le contenu des poubelles publiques de la Ville de Wavre seront triées sur le site de l'In BW à Mont-Saint-Guibert. La part PMC récoltée suivra la filière de recyclage et leur traitement ne sera donc plus facturé. Une économie d'environ 9.000 € est attendue dans la gestion des déchets publics de la Ville.

La convention est conclue pour un an renouvelable. Une évaluation est prévue au plus tard fin juillet 2024 afin de déterminer si la convention peut se poursuivre pour une année supplémentaire.

2) La convention

Après contact avec l'inBW et le Service des affaires juridiques, le Service Environnement propose une convention de collaboration avec Le Click.

Celle-ci est reprise en annexe et définit le rôle de chacune des parties dans ce projet.

S.P.9

Pôle Cadre de Vie – Service Espace public – Marché public de travaux – Réfection de la rue Hubin et de son égouttage – Approbation des conditions du marché et du mode de passation.

Le présent projet de marché public de travaux a pour objet la rénovation de l'égouttage de la rue Hubin sur une longueur de 180 m et de procéder à la rénovation de la voirie depuis la rue Joseph Dechamps jusqu'au sentier Prince Cavalier.

L'avis de légalité comprenant des modifications du dossier administratif, cela nécessite que le document du marché soit soumis au Conseil Communal.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver:

- ! Le cahier des charges et ses annexes ;
- ! Le montant estimatif des travaux qui s'élève à 416.651,91 € HTVA soit 504.148,82 € TVAC à charge de la ville de Wavre ;
- ! Le mode de passation du marché soit la procédure ouverte ;
- ! L'imputation de la dépense à l'article 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2023 ;

S.P.10

Pôle Cadre de vie - Service Espace public - Marché public de fournitures - Equipe Propreté et Logistique - Acquisition d'une balayeuse de rues - Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense, des conditions d'exécution et

lancement du marché

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition d'une balayeuse de rues, en remplacement de la balayeuse DAF-SCHMIDT immatriculée 1-AGP-732 de 2011 sujette à des pannes successives aux réparations coûteuses voire pratiquement plus possibles, et à approuver :

- ! le projet d'acquisition d'une nouvelle balayeuse de rues et le cahier spécial des charges n° TVX 2023-103 relatif à ce marché ;
- ! l'estimation de la dépense qui s'élève à 232.000 € hors TVA, soit 280.720 € TVA de 21% comprise ;
- ! la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- ! l'imputation de la dépense à l'article n° 421/743-98 - n° de projet 20230012 du budget extraordinaire de l'exercice 2023, intitulé "Achat de balayeuses" et où un crédit de 555.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

S.P.11 Pôle Cadre de vie - Service Espace public - Marché public de fournitures - Equipe Propreté et Logistique - Acquisition d'une balayeuse urbaine compacte - Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense, des conditions d'exécution et lancement du marché

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition d'une balayeuse urbaine compacte destinée principalement à l'entretien dans le centre-ville, en remplacement de la balayeuse HAKO immatriculée 1-CYB-556 sujette à des pannes successives aux réparations coûteuses voire pratiquement plus possibles, et à approuver :

- ! le projet d'acquisition d'une nouvelle balayeuse urbaine compacte et le cahier spécial des charges n° TVX 2023-104 relatif à ce marché ;
- ! l'estimation de la dépense qui s'élève à 190.000 € hors TVA, soit 229.900 € TVA de 21% comprise ;
- ! la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- ! l'imputation de la dépense à l'article n° 421/743-98 - n° de projet 20230012 du budget extraordinaire de l'exercice 2023, intitulé "Achat de balayeuses" et où un crédit de 555.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

S.P.12 Pôle Cadre de vie - Service Espace public - Marché public de fournitures - Acquisition de deux camions porte-conteneur avec grue - Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense, des conditions d'exécution et lancement du marché

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition de deux camions porte-conteneur avec grue, dont un en remplacement de l'actuel camion IVECO immatriculé TIL-739 de 2005 vétuste, et le second comme véhicule supplémentaire destiné à l'équipe Propreté et Logistique du Service Espace public.

Nous proposons au Conseil communal d'approuver :

- ! le projet d'acquisition de deux camions porte-conteneur avec grue et le cahier spécial des charges n° TVX 2023-105 relatif à ce marché ;
- ! l'estimation de la dépense qui s'élève à 425.500 € hors TVA, soit 514.855 € TVA de 21% comprise ;
- ! la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- ! l'imputation de la dépense à l'article n° 421/743-53 - n° de projet 20230012 du budget extraordinaire de l'exercice 2023, intitulé "Achat de 2 camions porte-conteneur" et où un crédit de 515.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

- - - - -

S.P.13 Pôle Cadre de vie - Service Espace public - Marché public de fournitures - Acquisition de cinq camionnettes de type cabine avec benne - Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense, des conditions d'exécution et lancement du marché

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition de cinq camionnettes de type cabine avec benne, comprenant tout d'abord la remise en adjudication de 3 camionnettes dont le marché avait été lancé lors du Conseil communal du 13 septembre 2022 et dont la procédure ouverte qui suivit n'avait pas abouti à une attribution, ensuite l'acquisition de deux autres camionnettes, la première pour remplacer la camionnette Isuzu de l'équipe du Plan vert du Service Espace public immatriculée 692 ART mise en service en 2009 et la seconde, destinée à la nouvelle équipe créée pour l'entretien des cimetières qui comprend notamment les saisonniers.

Nous proposons au Conseil communal d'approuver :

- ! le projet d'acquisition de cinq camionnettes de type cabine avec benne et le cahier spécial des charges n° TVX 2023-106 relatif à ce marché ;
- ! l'estimation de la dépense qui s'élève à 209.000 € hors TVA, soit 252.890 € TVA de 21% comprise ;
- ! la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- ! l'imputation de la dépense aux articles n° 421/734-52 - n° de projet 20220013, 425/743-52 - n° de projet 20230012 et 421/743-52 - n° de projet 20230012 du budget extraordinaire de l'exercice 2023, intitulés "Achat de camionnettes (4 double-cabine et 1 simple-cabine)" et où un crédit global de 290.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

- - - - -

S.P.14 Pôle Cadre de Vie – Service Espace public – Marché public de travaux – Rénovation de la rue du Vieux Chemin, de la Voie Général Blücher et canalisation d'une surverse d'égouttage dans le ruisseau Le Sillon – Approbation des conditions du marché et du mode de passation

Le présent projet de marché public de travaux a pour objet :

1. Lot 1 : Rénovation de la rue du Vieux Chemin (PIMACY) : Réfection complète de la voirie et de son égouttage.
1. Lot 2 : Rénovation de la Voie Général Blücher : Réfection complète de la voirie, hormis le réseau d'égouttage.
2. Lot 3 : Canalisation d'un tronçon de surverse à ciel ouvert dans le lit du ruisseau Le Sillon et le Martineau : Canalisation du ruisseau recevant la surverse de l'égouttage communal, reprofilage et remise en état du terrain et de ses abords.

Ce dossier rentre en partie (lot n°1 : Rénovation de la rue du Vieux Chemin) dans le cadre du plan d'investissement Mobilité Active et Intermodalité (projet n°3). Un subside équivalent à 80% des travaux subsidiables, frais d'étude compris.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver :

- ! Le cahier des charges et ses annexes
- ! Le montant estimatif des travaux qui s'élève à 1.117.183,12 € HTVA soit 1.351.791,58 € TVAC réparti comme suit :
 - o Lot 1 - Rénovation de la rue du Vieux Chemin : 216.935,95 € HTVA soit 262.492,50 € TVAC
 - o Lot 2 - Rénovation de la Voie Général Blücher : 693.508,69 € HTVA soit 839.145,51 € TVAC
 - o Lot 3 - Canalisation d'un tronçon de surverse à ciel ouvert dans le lit du ruisseau Le Sillon et le Martineau : 206.738,48 € HTVA soit 250.153,56 €

TVAC

- ! Le mode de passation du marché soit la procédure ouverte conformément à la loi du 17 juin 2016 ;
- ! L'imputation de la dépense à l'article 421/731-60 (projet 202000016) du budget extraordinaire de l'exercice 2023 ;
- ! Le financement par prélèvement sur le fond de réserve extraordinaire.

S.P.15 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Marché public de travaux - Réalisation d'une rue cyclable au quai du Trompette – PIMACI 2022-2024 – Approbation des conditions du marché et du mode de passation

Le présent projet de marché de travaux a pour objet la réalisation d'une rue cyclable au Quai du Trompette. Ce dossier rentre dans le cadre du plan d'investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (projet n°2). Un subside équivalent à 80% des travaux subsidiés, frais d'étude compris est prévu dans ce cadre.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions du marché dont le mode de passation (procédure ouverte) et le montant estimatif des travaux qui est de 175.204,72 € HTVA soit 211.997,71 € TVAC.

Description des travaux :

- ! La création d'un trottoir traversant en entrée avec création de fosse de plantation avec impact niveau stationnement – 3 places en moins côté habitation en entrée (= entrée centre-ville).
- ! Les zones hachurées existante dans la voirie sont remplacées par des fosses de plantations (sans impact sur le nombre de place)
- ! Le revêtement de la voirie est complètement refait (nouvelle couche d'usure sur 4cm)
- ! Création d'un trottoir traversant au carrefour avec le Pont neuf et la rue Charles Sambon (rappel entrée Z30). Création de fosse de plantation de part et d'autre sans impact sur le stationnement existant.
- ! Marquage au sol conformément à la fiche séurothèque relative aux rues cyclables.
- ! Imposition du SPW pour la mise en sens unique limité (SUL) de la voirie.

S.P.16 Pôle Cadre de vie – Service Mobilité – PIWACY – Travaux d'aménagements cyclables rue de Wavre et rue des Ramiers - Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la délégation du contrôle de l'exécution du chantier à l'inBW - Approbation.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Wavre et l'Association Intercommunale inBW relative au contrôle de l'exécution du chantier des travaux d'aménagements cyclables rue de Wavre et rue des Ramiers (PIWACY).

Le marché public de travaux a été attribué en date du 6 juillet 2023.

Les missions de l'InBW seront :

- ! Contrôle de l'exécution du chantier ;
- ! Coordination sécurité-santé de la phase réalisation.

Les honoraires proposés sont fixés à 6,75% **du montant final des travaux HTVA**. Sur base de l'offre reçue pour les travaux, nous estimons le montant des honoraires à 72.040,59€ HTVA soit 87.169,11 € TVAC.

S.P.17 Pôle Cadre de vie – Service Mobilité – Convention d'adhésion – SPW Mobilité et Infrastructures – Centrale d'achat relative au projet « abords d'écoles - Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud » - Approbation de la convention d'adhésion.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la Convention d'Adhésion entre la Ville de Wavre et le SPW M-I. Cette convention ayant pour objet, un accès au marché cadre relatif aux travaux de "Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud" dans le cadre de l'amélioration de la visibilité des zones 30 abords d'écoles.

Pour mémoire, la ville de Wavre a en juillet 2022 manifesté son intérêt pour la réalisation d'un marquage spécifique afin de renforcer la visibilité des zones 30 abords d'écoles du réseau de voiries communales (école maternelle et primaire). Les écoles concernées sont :

- ! École de l'Orangerie,
- ! École du Tilleul,
- ! École Vie,
- ! École l'Îles aux Trésors,
- ! École Par-Delà-l'Eau,
- ! École de Profondsart,
- ! École de la Providence,
- ! École Maurice Carême,
- ! École Notre Dame de Basse Wavre,
- ! École du Verseau (rue des Ramiers)

Par ce biais, la Ville a obtenu une subvention auprès de la Région Wallonne équivalente à 80% des travaux avec un maximum de 5.000 € par site et ce, pour 8 sites maximum (soit 40.000 € maximum).

Un budget de 80.000 € a été prévu spécifiquement au budget extraordinaire 2023 (projet 20230017).

Dans ce cadre, la Région Wallonne a initié une procédure d'attribution d'un marché intitulé « Projet Abords d'écoles Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud ».

Par notification en date du 20 juillet 2023, les communes sont maintenant invitées à adhérer à la centrale d'achat pour la mise en œuvre des marquages aux abords des écoles. Au vu du retard pris lors de la procédure d'attribution du marché, le SPW prolonge le délai pour la réalisation des marquages sur l'année 2024 (commande à effectuer avant le 31/12/2023). Les documents de demande de liquidation du subside doivent être transmis au SPW pour le 31 janvier 2025 au plus tard.

Que devons-nous faire ?

Il faut en premier lieu adhérer à la centrale de marché. L'adhésion s'opère par la signature de la convention d'adhésion en annexe. Celle-ci devra être transmise au SPW via le guichet des pouvoirs locaux.

Obligations des communes adhérentes :

La ville s'engage à assurer le suivi administratif et technique et financier des commandes et travaux.

La ville désigne un agent remplissant le rôle de « Fonctionnaire adjoint ». Celui-ci est notamment chargé d'assurer l'envoi des bons de commandes à l'adjudicataire, de suivre les travaux et d'en assurer les réceptions technique et provisoire par implantation.

La ville s'engage à assurer la vérification des documents transmis par l'adjudicataire et à effectuer le paiement des factures dans un délai de 30 jours.

S.P.18

Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Passage piéton - Avenue de l'Eglantine

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un passage piéton avenue de l'Eglantine. De nombreux travailleurs de la société Autograph doivent circuler entre le bâtiment principal de l'entreprise et le bâtiment n° 3 qui se situent de part et d'autre de l'avenue de l'Eglantine. Actuellement, les travailleurs doivent traverser la voirie sans aménagement particulier. Afin de sécuriser les traversées à cet endroit, il est proposé d'aménager un passage pour piétons.

- - - - -

S.P.19 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Limitation de tonnage - Rue des Templiers

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de tonnage des véhicules dans la rue des Templiers depuis ses carrefours avec la rue de Genval.
En effet, récemment, un camion a tenté de passer par la rue des Templiers. La largeur de celui-ci ne lui permettait pourtant pas de passer. Nous souhaitons dès lors que les véhicules de trop gros gabarits soient avertis avant de tenter de s'y engouffrer et de causer de nombreux soucis aux riverains et service de police (Voir photo en annexe).
La tutelle des routes du Brabant Wallon a émis un avis favorable sur la mesure.

- - - - -

S.P.20 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Interdiction de stationner - Tienne du Try

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationnement Tienne du Try, à hauteur du carrefour avec la Drève de Stadt.
Cette proposition fait suite à :
- la difficulté rencontrée par les véhicules de se croiser dans le carrefour lorsque des véhicules y sont stationnés ;
- la difficulté de sortir de la propriété de l'immeuble numéro 16 lorsque des véhicules sont stationnés en face.

- - - - -

S.P.21 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière -
Interdiction de stationner - Avenue Lavoisier

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationnement avenue Lavoisier le long de l'immeuble numéro 2.
Cette proposition fait suite à plusieurs appels du gérant de la société Autograph concernant des véhicules garés sur la zone enherbée le long du commerce Autographe, diminuant ainsi la bonne visibilité dans le tournant et provoquant des dégâts (en partie sur sa propriété) par temps humide.

- - - - -

S.P.22 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière
- Création d'une zone de stationnement - Rue Théophile Piat 2

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'une zone de stationnement de 25 mètres le long de l'immeuble numéro 2 de la rue Théophile Piat.
Suite à la création de la gare des bus, l'arrêt qui était situé au début de la rue Théophile Piat n'est plus nécessaire et est donc supprimé. Il y a lieu d'organiser le stationnement notamment pour protéger l'accès carrossable du nouvel immeuble en délimitant la zone de stationnement autorisé.

- - - - -

S.P.23 Pôle Cadre de vie- Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière -
Interdiction de stationner - Rue Barrière Moye

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de

circulation routière relatif à l'interdiction de stationnement du côté impair de la rue Barrière Moye, le long de l'immeuble portant le n° 17 sur une longueur de 15 m. De nombreux automobilistes se stationnent de manière non conforme et en partie sur le trottoir de la rue Barrière Moye ce qui rend le passage difficile des véhicules (de grandes tailles notamment) se rendant dans la rue du Fond des Mays.

- S.P.24 Pôle Cadre de Vie - Service Urbanisme - Réflexion sur les charges d'urbanisme (P.S.T. 2.3.7) - Note d'orientation sur les charges d'urbanisme - Communication pour information au Conseil communal

Le développement d'une réflexion à mener sur les charges d'urbanisme a été repris dans le P.S.T., en tant que projet sous le point 2.3.7.

Il s'agit d'un des projets qui visent à rencontrer l'objectif opérationnel énoncé de la manière suivante : "Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire en vue de son développement harmonieux".

En date du 30 mars 2023, le Collège communal a approuvé la note d'orientation concernant les charges d'urbanisme.

Afin d'informer les utilisateurs du territoire de cette nouvelle réglementation, le Collège a également décidé en sa séance du 6 juillet 2023 de déployer un plan de communication à ce sujet.

En sa séance du 7 septembre 2023, le Collège communal a décidé d'inviter le Conseil communal à prendre connaissance de la "Note d'orientation sur les charges d'urbanisme".

- S.P.25 Pôle RH & Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Enseignement communal de la Ville de Wavre - Enseignement fondamental - Convention cadre d'affiliation au Service provincial de promotion de la santé à l'école de la Province du Brabant wallon

Le Collège provincial du Brabant wallon a décidé en sa séance du 8 juin 2023 de renouveler les conventions cadre signées avec les pouvoirs organisateurs des écoles sous tutelle du Service Provincial de la Santé à l'école pour la période 2024-2030.

- S.P.26 Pôle Stratégie et Attractivité - Service Planification stratégique et durable - PAEDC - Approbation de la convention entre la Ville de Wavre et l'intercommunale InBW relative à la gestion des données liées à la thermographie aérienne

Le projet de thermographie aérienne porté par in BW se veut le reflet d'une politique ambitieuse dans les domaines de l'environnement et de la baisse des émissions de CO2. L'objectif est de sensibiliser les citoyens et entreprises aux problèmes de déperdition thermique et de les accompagner dans l'amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments.

Cette action est coordonnée par in BW dans le cadre de l'appel à projets « POLLEC (Politique locale Energie Climat) 2021 » de la Wallonie.

In BW a confié la réalisation de la thermographie aérienne à Action Air Environnement (AAE) désigné à l'issue d'une procédure de marché public.

La thermographie consiste à mesurer le flux de rayonnement émis par les éléments filmés par une caméra infrarouge lors du survol du territoire communal, permettant d'identifier les déperditions ou rétention de chaleur des bâtiments survolés.

Dans le cadre de la restitution prochaine des données obtenues, l'in BW invite les communes à valider une convention ayant pour objectif de définir les responsabilités respectives d'in BW et de l'autorité communale dans la gestion des données récoltées, à savoir des données à caractère personnel.

Le Conseil est invité à ratifier la convention relative à la gestion des données liées à la thermographie aérienne.

- - - - -

S.P.27 Pôle Numérique et support - Service Accueil - Mise en place d'un contrôle d'accès -
Approbation des conditions du mode de passation

Le présent marché public de fournitures a pour objet la mise en place d'un contrôle d'accès de certaines portes de l'Hôtel de Ville et de l'ancien hôtel de police et la mise en place de nouvelles barrières sur les parkings du personnel de la Ville de Wavre. Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions du marché, dont le mode de passation à savoir la procédure négociée sans publication préalable et le montant estimatif de la dépense 123.966,94 € hors TVA ou 150.000,00 €, 21% TVA comprise.

- - - - -

S.P.28 Pôle Numérique & Support - Service Numérique - Installation d'équipement audio destinés aux salles communales - Approbation des conditions du mode de passation

Nous sollicitons l'accord de principe du Conseil communal pour l'installation d'équipements audio dans les salles communales.

1) Situation - contexte

Dans le cadre de l'équipement audio des salles communales, le service Numérique a réalisé une actualisation de l'étude précédente pour évaluer les besoins spécifiques des 11 salles identifiées.

L'objectif est de garantir une expérience sonore stable et de haute qualité lors des événements et réunions.

Cette installation comprendra des éléments essentiels tels que des tables de mixage, des amplificateurs audios de qualité, des enceintes pour une diffusion sonore optimale, ainsi qu'un système complet de microphones sans fil.

L'étude tient compte de la taille de chaque salle, de son agencement, et des exigences sonores spécifiques à différents types d'événements.

Nous avons classé les salles comme suit :

- ! Lot 1 : Salle des mariages – HDV
 - Place de l'Hôtel de Ville 1, 1300 Wavre
- ! Lot 2 : Salle des templiers – HDV
 - Place de l'Hôtel de Ville 1, 1300 Wavre
- ! Lot 3 : Salle de l'Amitié – Limal
 - Rue Charles Jaumotte 54, 1300 Limal
- ! Lot 4 : Château de l'Ermitage – Wavre
 - Rue de l'Ermitage 23, 1300 Wavre
- ! Lot 5 : Local La Poutre – Limal
 - Rue Charles Jaumotte 156, 1300 Limal
- ! Lot 6 : Salle des fêtes
 - Place de l'Hôtel de Ville 1, 1300 Wavre (*Accès via le parking arrière*)

2) Type de procédure et appel à la concurrence

Type de marche : Fournitures

Type de procédure : procédure négociée sans publication préalable.

Sociétés qui seront consultées :

- ! ARTO : boulevard de l'Europe 135b à Wavre ;
- ! AVTE : chaussée de Bruxelles 132 à Wavre ;
- ! INLOC : avenue Lavoisier 18a à 1300 Wavre ;
- ! AV Application : avenue de l'Industrie 24 à 1420 Braine-l'Alleud ;
- ! INITIUM : 7 avenue Thomas Edison à 1402 Nivelles ;

3) Impact financier

Le montant estimé du marché s'élève à 120.000,00 € hors TVA ou 145.200,00€, 21% TVA comprise.

Il est prévu de financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire 763/724-60 de l'exercice 2023.

- S.P.29 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Affaires immobilières - Reprise de voirie - Venelle Gaspard - Projet d'acte - HDI HUYZENTRUYT DEVELOPMENT & INVESTMENTS
-

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'acte relatif à la reprise de la portion de la venelle Gaspard.

Cette cession a été actée lors de la procédure du permis de lotir (d'urbanisation) n°06/21L.

Le Conseil communal s'est prononcé sur cette reprise en sa séance du 22 mai 2007.

Cette cession s'étend sur la zone à front de voirie pour 4 lots (actuellement les n°5, 7,9 et 11 de la venelle Gaspard).

Cette portion de voirie a fait l'objet d'un procès-verbal de réception définitive en date du 21 décembre 2011.

- S.P.30 Pôle Affaires générales - Affaires juridiques - Affaires immobilières - Convention d'occupation - Espace Simone Veil - Asbl Sources
-

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur la convention d'occupation de l'Espace Simone Veil, rue Lambert Fortune, 39 par l'asbl Sources (3ème étage).

- S.P.31 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes - Contrat de gestion entre la Ville et sa Régie communale autonome des sports
-

L'article L1231-9 du Code de la démocratie locale prévoit qu'un contrat de gestion doit être conclu entre la commune et sa Régie communale autonome (RCA). Ce contrat est de nature à préciser au minimum la nature et l'étendue des tâches que la RCA devra assumer, ainsi que les indicateurs d'évaluation de la réalisation de ses missions. Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans et est renouvelable.

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil communal approuvait le contrat de gestion à passer avec la RCA. Ce contrat étant établi pour une durée de 3 ans, il y a donc lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le nouveau projet de contrat de gestion.

- S.P.32 Pôle des Affaires générales - Marchés publics et Tutelle - Tutelle / Centre Public d'Action Sociale - Déchéance de plein droit d'un conseiller de l'Action sociale (Elisabeth DE VOCHT) - Prise d'acte
-

Par son courriel du 01 juin 2023, Madame Elisabeth DE VOCHT, du groupe DEFIL, nous informe que suite à son déménagement, elle ne remplira plus une des conditions d'éligibilité liée à son mandat de conseillère de l'action sociale, qui est "d'avoir son domicile dans le ressort du Centre", à partir du 01 juillet 2023.

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la déchéance de plein droit de Madame Elisabeth DE VOCHT en qualité de conseillère du CPAS, à partir du 01 juillet 2023.

- S.P.33 Pôle des Affaires générales - Marchés publics et Tutelle - Tutelle / Centre Public d'action sociale - Désignation d'un membre du Conseil de l'Action sociale (Mme Anne ESGAIN) en remplacement d'un membre démissionnaire (Elisabeth DE VOCHT) - Prise d'acte

Suite au mail de Mme Élisabeth DE VOCHT, en date du 01 juin 2023, par lequel elle déclare ne plus remplir toutes les conditions d'éligibilité, suite à son déménagement à partir du 01 juillet 2023, pour siéger au Conseil de l'Action sociale, le Conseil communal est invité à acter l'élection de plein droit de Mme Anne ESGAIN en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale, du groupe DEFI.

-
- S.P.34 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle/CPAS - Modification du statut pécuniaire en vue de l'intégration des barèmes et fonctions sectorielles IFIC en Maison de Repos, avec prise d'effet au 1er juin 2023 - Application de l'article 112 quater §1er - Approbation du Conseil communal
-

En vertu de l'article 112 quater §1er de la loi organique des CPAS, les actes portant sur la fixation du cadre du personnel sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal.

Il est proposé aux membres du Conseil de marquer leur accord sur la décision de modification du statut pécuniaire en vue de l'intégration des barèmes et fonctions sectorielles IFIC en Maison de repos, avec prise d'effet au 1er juin 2023.

-
- S.P.35 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle / CPAS - Commission Locale pour l'Energie (CLE) - Rapport d'activités pour l'année 2022 - Prise d'acte
-

Comme le prévoit la législation, le rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Énergie doit être présenté au Conseil communal.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre acte du rapport de l'année 2022 de la Commission Locale pour l'Énergie du CPAS de Wavre.

-
- S.P.36 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Martin - Budget pour l'exercice 2023 - Deuxième demande de modification budgétaire - Approbation du Conseil
-

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la deuxième demande de modification du budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Cette deuxième modification budgétaire est introduite suite à l'ajout de nouvelles dépenses relatives à l'entretien du toit et des corniches de l'église, ainsi qu'à la remise en état de l'appartement du curé, suite au changement de curé. L'Archevêché est intervenu à concurrence de 4.000,00 €, nouveau montant inscrit en recettes.

Après réformations, elle est présentée en équilibre et aucun supplément communal n'est demandé.

Par son courrier du 19 juin 2023 et réceptionné le 22 juin 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles approuve la deuxième demande de modification du budget de 2023 de la fabrique d'église de Saint-Martin.

En vertu de l'article L3162-2§2, le Conseil communal prend sa décision dans les 40 jours à dater de la réception de l'acte approuvé par l'Archevêché, soit pour le 01 août 2023 au plus tard. En l'absence de Conseils communaux durant les mois de juillet et août, l'approbation par dépassement de délai, de cette modification budgétaire sera inscrite lors de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil communal d'émettre un avis favorable sur ces documents et d'approuver cette modification budgétaire, par dépassement de délai.

S.P.37 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Martin à Limal - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.
Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 0,00 euros, tout comme au budget approuvé de l'année 2023.
Il est proposé d'approuver le budget 2024 de la fabrique d'église de Saint Martin.

S.P.38 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Notre Dame - Budget pour l'exercice 2023 - Première demande de modification budgétaire - Approbation du Conseil

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la première demande de modification du budget pour l'exercice 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.
Cette première modification budgétaire, avec un supplément communal ordinaire de 14.986,21 €, est introduite afin de couvrir les augmentations des coûts d'énergie, de la prime d'assurance incendie, des réparations à la chaudière du presbytère ainsi que des travaux d'étanchéité à la Chapelle Mariale.
Elle porte également sur une recette extraordinaire de 10.341,00 €, prise sur fonds propres, compensée au poste des dépenses "grosses réparations de l'église", afin d'effectuer des travaux de restauration à l'orgue, datant de la fin du XIXe, qui en l'état, n'est plus jouable.
Elle est présentée en équilibre tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.
Par son courrier du 28 août 2023 et réceptionné le 31 août 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles approuve la première demande de modification budgétaire pour l'exercice 2023 de la fabrique d'église de Notre Dame à Basse-Wavre.
Il est proposé aux membres du Conseil communal d'émettre un avis favorable sur ces documents et d'approuver la modification budgétaire de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame.

S.P.39 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église des Saints Pierre & Marcellin - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation du Conseil communal

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre & Marcellin doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.
Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 37.055,11 euros, soit une diminution de 1.880,32 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2023.
Par son courrier du 11 août 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget de 2024 de la paroisse des Saints Pierre & Marcellin, sans aucune remarque.

S.P.40 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'Eglise de Notre Dame de Basse-Wavre - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation du Conseil communal

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale ordinaire s'élève à 45.186,25 euros.

Par son courrier du 28 août 2023 et réceptionné le 31 août 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget 2024 de la paroisse de Notre Dame sans aucune remarque.

Il est proposé d'approuver ce budget.

- - - - -

S.P.41 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Joseph à Rofessart - Budget pour l'exercice 2024 - Avis du Conseil communal

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph doit être soumis à l'avis du Conseil communal.

Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 12.539,19 euros, soit une augmentation de 2.047,21 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2023.

La quote-part de la Ville de Wavre pour le budget 2024 est de 4.179,73 euros.

Il y a l'inscription d'un subside extraordinaire de la commune, en recettes, de 7.000,00 €, compensé en dépenses au poste "grosses réparations, construction de l'église" pour le remplacement de la porte d'entrée principale de l'église. Un montant de 2.333,33 € sera à charge de la Ville de Wavre.

- - - - -

S.P.42 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Jean Baptiste - Budget pour l'exercice 2023 - Première demande de modification budgétaires des services ordinaire et extraordinaire - Approbation

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire du budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Cette première modification budgétaire est présentée en équilibre.

Il n'y a aucun impact sur le supplément communal.

Le Conseil communal trouvera, en pièce jointe, le rapport de la modification budgétaire, la délibération du Conseil de Fabrique en date du 19 juin 2023, ainsi que le courrier de l'Archevêché en date du 14 août 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver sur cette première modification budgétaire du budget pour l'exercice 2023.

- - - - -

S.P.43 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Jean-Baptiste à Wavre - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 62.326,23 euros, soit une légère diminution de 100,99 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2023.

Par son courrier du 14 août 2023, réceptionné le 25 août 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget de 2024 de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, sans aucune remarque.

S.P.44

- - - - -

Zone de Police - Déclassement et mise en vente d'un véhicule banalisé

Le véhicule banalisé Skoda Octavia de la Zone de Police Locale de Wavre, achetée sur fond propre en 2012, rencontre de nombreux problèmes. Malgré divers passages au garage, une fuite d'huile persiste.

En outre, ce véhicule a plus de 10 ans et affiche plus de 125.000 kilomètres au compteur. Par ailleurs, ce véhicule étant EURO 5, elle ne pourra plus entrer sur l'entité de la ville de Bruxelles.

En sa séance du 31 août 2023, le Collège Communal a attribué le marché public "MANDAT DE VENTE D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DÉCLASSÉS - AP 2023.021" à la société Auctelia (n° BCE 0809.950.691, Rue de l'industrie, 20 à 1400 Nivelles), la Zone de Police souhaite dès lors faire appel à cette société afin de vendre ce véhicule.

Celle-ci a estimé le véhicule à 3.500€ et le mettra en vente sur son site en ligne.

La "rémunération" de la société sera couverte par la recette de la vente. Le solde sera versé sur le compte de la Zone de Police BE85 0910 1248 1606.

La Zone de Police Locale de Wavre demande au Conseil communal de bien vouloir marquer son accord quant à l'approbation du déclassement de la Skoda Octavia banalisée immatriculée 1DSP849, ainsi que sa mise en vente.

S.P.45

- - - - -

Zone de Police - Déclassement et mise en vente de matériel divers

La Zone de Police Locale de Wavre, ayant perdu un espace de stockage à la suite des inondations, souhaite vendre divers matériels non-utilisés et désuets.

Le Collège Communal ayant attribué en sa séance du 31 août 2023 le marché public "MANDAT DE VENTE D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DÉCLASSÉS - AP 2023.021" à la société Auctelia (n° BCE 0809.950.691), la Zone de Police souhaite faire appel à la société désignée afin de vendre ces divers matériels.

La société Auctelia a estimé le matériel suivant à 1.250€ et le mettra en vente sur son site en ligne :

- 4 distributeurs de boissons et de snacks : 500€
- 1 grande échelle triple : 100€
- 1 lot de tables trapézoïdales : 60€
- 1 coffre de toit : 60€
- 1 percolateur défectueux : 10€
- 2 écrans enroulables pour projecteur : 40€
- 3 multifonctions (scan et photocopie) fonctionnelles et 1 imprimante : 300€
- 2 destructrices de documents : 40€
- 1 caisse de lampes torches : 40€
- 1 caisse de holster (pour les droitiers et quelques gauchers) : 40€
- 4 chariots de nettoyage : 60€

La "rémunération" de la société sera couverte par la recette de la vente. Le solde sera versé sur le compte de la Zone de Police BE85 0910 1248 1606.

La Zone de Police Locale de Wavre demande au Conseil communal d'accepter le déclassement et la mise en vente de ce matériel.

S.P.46

- - - - -

Zone de Police - Achat de 2 véhicules pour le service circulation

Un pôle circulation a été créé en date du 1er septembre 2022 au sein de la Zone de Police

Locale de Wavre afin de prioriser la sécurité routière, renforcer la présence policière sur le terrain (augmentation des contrôles) et coordonner l'exécution de la politique policière en matière de roulage comme prévu dans le Plan zonal de Sécurité.

Ce service aurait besoin de minimum un véhicule banalisé et un véhicule strippé.

La Zone de Police de Wavre désire publier un marché public reprenant le cahier des charges en annexe.

Un des deux sera équipé de tout le matériel opérationnel.

La Zone de Police de Wavre propose de publier le marché en procédure négociée avec publication préalable sur e-procurement.

L'article 330/743/52 « Achat de véhicules et camionnettes » du budget extraordinaire est ici concerné. Un montant de 110.000€ a été provisionné.

S.P.47 Zone de Police - Cadre du personnel Opérationnel - Mobilité 2023 - Service Sécurisation et Intervention - Ouverture d'un emploi inspecteur principal

En raison du décès d'un membre opérationnel du département " Proximité " en septembre 2022, et afin de répondre aux besoins du Département " Service Sécurisation et Intervention " (SSI), il convenait de pourvoir au remplacement de ce membre du personnel opérationnel au sein du département SSI. Le poste vacant concernait donc un emploi d'inspecteur principal de police pour le Département "Service Sécurisation et Intervention " (SSI). En outre, l'engagement d'un inspecteur principal de police pour le Département " Service Sécurisation et Intervention " (SSI) respectait le cadre organique de la Zone de Police Locale de Wavre.

La Zone de Police Locale de Wavre avait donc publié cet emploi lors des mobilités 2022.05, 2023.01, 2023.02 et 2023.03.

Malheureusement, à l'issue des différentes mobilités, la Zone de Police Locale de Wavre n'avait reçu qu'une seule candidature pour ce poste et le candidat avait été déclaré inapte. Elle souhaite donc publier de nouveau cet emploi lors de la prochaine mobilité 2023.04.

En cas de mobilité infructueuse, elle souhaite republier l'emploi lors de mobilités ultérieures (jusqu'à ce que le poste soit pourvu)

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité, de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

S.P.48 Zone de Police - Cadre du personnel Opérationnel - Département " Enquête et Recherches - Section jeunesse " - Ouverture d'un emploi d'Inspecteur de police - Mobilité

En raison d'un départ pour un congé " absence de longue durée pour raison personnelle" d'un membre du personnel opérationnel du département " Enquête et Recherches - Section jeunesse " (SER) au 1er octobre 2023, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite déclarer un emploi vacant d'inspecteur de police lors de la phase de mobilité 2023.04 pour une mise en place au 1er mars 2024.

Cette vacance d'emploi concerne un poste d'inspecteur pour le département " Enquête et Recherches - Section jeunesse " (SER).

En outre, même en cas de retour du membre du personnel ayant pris ce " congé", l'engagement d'un inspecteur de police pour le Département " Service Enquête et Recherche" (SER) respecte le cadre organique de la Zone de Police Locale de Wavre.

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité, de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

S.P.49 Zone de Police - Cadre du personnel Opérationnel - Département "Quartier" - Ouverture d'un emploi d'Inspecteur de police - Mobilité

Afin de pourvoir au remplacement d'un membre du cadre opérationnel qui a quitté la Zone de Police Locale de Wavre ce 1er mai 2023, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite déclarer un emploi vacant d'inspecteur.

En effet, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite pourvoir déclarer, comme poste vacant, un emploi d'inspecteur de police pour le Département " Quartier".

La Zone de Police Locale de Wavre avait déjà publié cet emploi lors de la mobilité " 2023.03". Malheureusement, la Zone de Police n'a reçu aucune candidature.

Elle souhaite donc publier de nouveau cet emploi lors de la prochaine mobilité 2023.04.

En cas de mobilité infructueuse, elle souhaite republier cet emploi lors des mobilités ultérieures (jusqu'à ce que le poste soit pourvu).

Sur base de ce qui précède et afin d'optimiser le bon fonctionnement du Département " Quartier" de la zone de police, il conviendrait de pourvoir, dans les meilleurs délais, au remplacement de ce membre du personnel opérationnel.

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité, de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

S.P.50 Zone de Police - Cadre du personnel Opérationnel - Mobilité 2023.04 - Servie Sécurité et Intervention - Ouverture d'un emploi de Commissaire - Directeur du Département " Service Sécurité et Intervention "

Afin de pourvoir au remplacement du Directeur du Département " Service Sécurité et Intervention ", qui a quitté la Zone de Police Locale de Wavre ce 1er septembre 2023, suite à sa réussite lors de la mobilité 2023.03 pour un poste à la Police fédérale, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite déclarer cet emploi vacant (Commissaire Directeur du Département " Service Sécurité et Intervention) lors de la phase de mobilité 2023.04 et en cas de mobilité infructueuse, elle souhaite republier l'emploi lors de mobilités ultérieures (jusqu'à ce que le poste soit pourvu).

Sur base de ce qui précède et afin d'optimiser le bon fonctionnement du Département Sécurité et Intervention de la zone de police, il conviendrait de pourvoir, dans les meilleurs délais, au remplacement de ce membre du personnel opérationnel.

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité, de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

La Zone de Police Locale de Wavre demande au Collège communal d'inscrire ce point au Conseil communal du 26 septembre 2023.

S.P.51 Zone de Police - Cadre du personnel Opérationnel - Mobilité 2023.04 - Département " Proximité " - Ouverture d'un emploi d'inspecteur principal de police

Afin de pourvoir au remplacement d'un membre du cadre opérationnel, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite déclarer un emploi vacant d'inspecteur principal de police lors de la phase de mobilité 2023.04, pour une mise en place au plus tôt le 1er mars 2024.

Le poste vacant concerne un emploi d'inspecteur principal de police pour le Département " Proximité " .

En effet, un inspecteur principal de police du Département " Proximité", actuellement en poste, partira à la pension le 1er mars 2024.

Sur base de ce qui précède et afin d'optimiser le bon fonctionnement du Département Proximité, il conviendrait de pourvoir, dans les meilleurs délais, au remplacement de ce membre du personnel opérationnel. Il est important également qu'une période de reprise/remise assez longue soit prévue s'agissant d'un emploi dans le service Proximité de la ZP.

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité,

de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

S.P.52 Zone de police - Cadre du personnel Administratif et Logistique CALog - Ouverture d'un emploi de niveau B - Conseiller en prévention niveau 2

Depuis le départ de la conseillère en prévention de niveau 2 en mai 2022, la Zone de Police Locale de Wavre ne dispose plus que d'une conseillère en prévention de niveau 3, à temps partiel (10 à 15%) ainsi que le conseiller en prévention de niveau 1 de la Ville de Wavre (en principe pour un temps partiel de 10%).

Vu la charge de travail conséquent et l'importance du rôle d'un conseiller en prévention, la Zone de Police Locale de Wavre avait ouvert, lors de la phase de mobilité 2023.02, un emploi de CALog Niveau B statutaire "Conseiller en prévention". Un seul dossier a été transmis par DRP à la Zone de Police pour l'emploi vacant susmentionné. A l'issue de la commission de sélection du 19 juin 2023, la candidate avait été sélectionnée. Cependant, celle-ci a renoncé à l'acceptation d'emploi pour des raisons personnelles.

Sur base de ce qui précède, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite maintenir la vacance d'emploi et de procéder à un recrutement dit "urgent" pour l'engagement d'un niveau B - Conseiller en prévention de niveau 2 - dans l'espoir d'obtenir des candidatures de personnes dotées d'un profil correspondant à la fonction et aux particularités de celle-ci.

La Zone de Police Locale de Wavre demande au Conseil Communal d'ouvrir un emploi de Calog niveau B "Conseiller en prévention de niveau 2" sous un contrat de travail de 6 mois renouvelable et d'accepter la publication de l'offre d'emploi sur diverses plateformes de recrutement.

En outre, l'engagement d'un CALog niveau B supplémentaire a été prévu au budget 2023.

S.P.53 Questions d'actualité

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.

↓